

# Priorités de la Suisse pour la 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU

Rapport du Conseil fédéral à l'intention des Commissions de politique extérieure

du 18 juin 2021

#### Priorités de la Suisse pour la 76° session de l'Assemblée générale de l'ONU

La Suisse se fixe **trois priorités** pour la 76<sup>e</sup> session de l'AG de l'ONU.

## I. Promotion de la candidature de la Suisse au Conseil de sécurité et préparation du mandat

La Suisse est pour la première fois candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. L'élection par l'AG de l'ONU aura lieu en juin 2022. Par l'exercice d'un tel mandat, la Suisse veut contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr et plus pacifique.

Pour rehausser son profil en vue d'une élection au Conseil de sécurité, la Suisse doit aussi être activement présente au sein de l'AG. Par conséquent, elle cherche à exercer divers rôles de direction et mandats dans ce cadre, par exemple dans les domaines humanitaire et budgétaire ainsi que dans les processus liés à la paix et à la sécurité (elle siège au sein de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU jusqu'à fin 2021). En outre, elle continuer de diriger la Configuration Burundi de cette commission, qui soutient ce pays dans ses efforts pour construire un avenir pacifique. La Suisse présente sa candidature sous la devise « La Suisse, un Plus Pour la Paix » dans le cadre d'évènements organisés à New York et dans d'autres lieux de son réseau extérieur, comme par exemple en mars 2022, à l'occasion du 20e anniversaire de la votation populaire sur son adhésion à l'ONU.

#### II. Développement durable et maîtrise des effets de la pandémie de la COVID-19

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable reste essentielle. En même temps, la maîtrise des effets de la pandémie de la COVID-19 est l'un des plus grands défis qui se posent à l'échelle mondiale. Cela nécessite une coopération internationale accrue, s'inscrivant dans une démarche de durabilité et d'inclusivité, afin d'obtenir un impact positif à long terme sur l'économie, la société et l'environnement.

Au cours de la période couverte par le rapport, l'accent sera mis sur la durabilité des systèmes alimentaires. Des systèmes alimentaires durables sont nécessaires afin de nourrir la population mondiale de manière suffisante, saine et pérenne. En septembre 2021, la Suisse participera donc à haut niveau au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires à New York et accompagnera ensuite activement les travaux de suivi. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des données fiables. C'est pourquoi la Suisse organisera à Berne, en octobre 2021, le prochain Forum mondial des Nations Unies sur les données. En juin 2022, 50 ans après la Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm, des décisions seront prises sur les questions environnementales mondiales lors d'une rencontre de haut niveau que l'ONU tiendra en Suède (« Stockholm+50 »). La Suisse jouera un rôle majeur dans les travaux préparatoires et lors de la conférence proprement dite. Enfin, en juillet 2022, notre deuxième rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sera présenté dans le cadre du Forum politique de haut niveau (*High Level Political Forum*, HLPF) à New York.

La Suisse s'engage au sein de l'AG de l'ONU en faveur d'une gestion durable de la pandémie de la COVID-19 qui soit fondée sur des données scientifiques et sur les droits de l'homme. Elle soutient la mise en œuvre des réformes visant à garantir la capacité d'action et de décision de l'ONU, au besoin par l'adaptation des méthodes de travail d'organes spécifiques.

#### III. Promotion d'un espace numérique libre, ouvert et sûr

Les technologies numériques créent de nouvelles opportunités, mais comportent aussi des risques. L'AG de l'ONU offre à cet égard une plateforme pour des discussions transparentes et inclusives. La Suisse jouera un rôle actif dans la conception de ces débats. Elle s'engage pour la reconnaissance, le respect et l'application du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, dans le cyberespace. Par ailleurs, elle encourage la mise en œuvre des normes volontaires de comportement responsable des États dans le cyberespace, notamment à travers le Dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberespace mené avec le secteur privé. Elle relaie ces préoccupations dans les processus de l'ONU sur la cybersécurité et la cybercriminalité et sur la gouvernance numérique. La Suisse continue en outre à œuvrer pour la protection des données personnelles à caractère humanitaire, afin de garantir le respect de la vie privée des personnes concernées. Enfin, elle appuie la mise en œuvre de la feuille de route du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique. Dans le cadre de ces activités, elle met en avant les atouts de la Genève internationale, soutient les acteurs qui y sont déjà présents et encourage de nouveaux acteurs à s'y implanter.

### Autres activités de défense des intérêts dans les processus onusiens

La Suisse couvre comme par le passé tout l'éventail thématique. Ainsi, elle s'engage notamment en faveur du droit international et plus particulièrement des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et s'investit sur les questions humanitaires ainsi que sur les questions de durabilité et de désarmement. La Suisse continue à œuvrer pour une ONU efficace et efficiente et soutient les réformes visant à améliorer la prévention des conflits, à renforcer la cohérence du système de développement de l'ONU et à moderniser les méthodes de gestion. Ce faisant, elle préserve notamment les intérêts de la Genève internationale. Elle fonde son action sur la Stratégie de politique extérieure 2020-2023, sur la Stratégie de coopération internationale 2021-2024, sur la Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024, sur le message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023, sur le rapport volontaire du Conseil fédéral sur la mise en œuvre du droit international humanitaire et sur les lignes directrices sur les droits de l'homme 2021-2024.